



DOSSIER DE PRESSE

CREATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT
DE LA ZI DE BOUSSAC

Commune de Boussac et Boussac-Bourg

Vendredi 11 avril 2014

Au service de l'économie

Création d'une voie de désenclavement de la zone industrielle de Boussac (communes de Boussac et Boussac-Bourg)

NATURE DES TRAVAUX

Création d'une voie neuve depuis le giratoire stade-collège jusqu'à la VC n°5 permettant de désenclaver la zone industrielle de Boussac par le Nord et de permettre son extension future sur des terrains appartenant à la communauté de Communes du Pays de Boussac (calquée sur une partie qui avait été déclarée d'utilité publique pour la déviation de Boussac).

Les terrains nécessaires à la réalisation de cette voie ont été achetés à la Communauté de Communes du Pays de Boussac.

Le marché comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- La tranche ferme correspond à la création de la voie sur environ 700 m depuis le giratoire stade-collège jusqu'à la VC n°5 ;
- La tranche conditionnelle correspond à la poursuite de cette voie sur environ 350 m depuis la VC n°5 jusqu'à la RD997 (route qui rejoint le bourg de Boussac-bourg) et pour laquelle le Conseil Général ne maîtrise pas les emprises foncières. La tranche conditionnelle ne sera finalement pas affermée. Cette tranche avait été prévue dans l'optique où le propriétaire des terrains sur laquelle passe cette portion de voie accepte de céder à l'amiable les emprises nécessaires en cours des travaux de la tranche ferme.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cette nouvelle voie se raccordant à chacune de ses extrémités à une voie communale, il avait été proposé aux communes de Boussac et Boussac-Bourg qu'aux termes des travaux, elle soit intégrée dans la voirie communale afin d'assurer un principe de continuité dans l'exercice du pouvoir de police du gestionnaire de voirie

Ainsi, par délibération du 13 février 2014, la commune de Boussac-Bourg a décidé de classer la voie de desserte dans la voirie communale, conformément aux dispositions de Code de la Voirie Routière. Cette incorporation sera définitivement actée après le passage en Commission Permanente du Conseil Général le 18 avril prochain.

TRAVAUX OU PRESTATIONS CONCOMITANTES DES COMMUNES

Ces travaux étaient situés au niveau du raccordement de la voie avec le giratoire situé entre le stade et le collège, qui a fait l'objet d'un classement en agglomération en raison de la configuration urbanisée de la zone :

- Commune de Boussac-Bourg via le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse : Pose de nouveaux candélabres d'éclairage y compris câblage (massifs, cablette de terre et fourreau pris en charge par le Conseil Général),
- Communes de Boussac et Boussac-Bourg : Fourniture des nouveaux panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de Boussac.

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

Terrassements : 26.000 m³ de déblais dont 11.000 m³ estimés rocheux

5.000 m³ de purges de mauvais terrain,

400 m³ de remblais

Chaussée : 10.000 tonnes de graves concassées en couche de forme,

2.400 tonnes de graves non traités en couche de fondation,

1.900 tonnes d'EME tiède avec 10% d'agrégat d'enrobés recyclés,

11.600 m³ de béton bitumineux très minces tièdes (10% d'agrégat d'enrobés recyclés).

Environ 8.000 m³ de matériaux rocheux ont été cédés à titre gratuit à la Communauté de communes du pays de Boussac pour créer une plate-forme le long de la voie nouvelle et environ 1.000 m³ de matériaux rocheux à la commune de Boussac-Bourg. Ces demandes ont l'objet d'une convention de don de matériaux écrite. Une dizaine de camions de terre végétale ont également été donnés à la commune de Boussac

Début des travaux : 2 septembre 2013 – **Fin des travaux :** début 2014 - **Mise en service :** 11 avril 2014

ENTREPRISES

Terrassement – Assainissement – Chaussée : groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la SA COLAS Sud-Ouest (mandataire) de La Brionne et de la SARL TTPM (co-traitant) d'Aubusson.

Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : Parc Départemental du Conseil Général.

Montant de l'opération : 920.000 € T.T.C.

50% du montant HT financés par la Région

MAITRISE D'OUVRAGE

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Conseil Général

MAITRISE D'ŒUVRE

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique de Bourgneuf pour le suivi des travaux.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'intégrer des dispositions favorables au développement durable, la consultation des entreprises avait été ouverte à variantes.

Utilisation de l'éco-comparateur SEVE – Comparaison par rapport à la solution de base :

	Groupement COLAS/TTPM (variante)	
Gain en énergie	1 158 GJ	- 30,3%
Gain en émission de gaz à effet de serre	87 t équivalent CO2	- 33.1%
Gain en granulats / Enrobés	2 280 t	- 38.3%